LES LICENCIEMENTS dans les services de la Reconstitution du Nord

A propos des licenciements qui doivent être opérés dans les services de la Reconstitution du Nord, on nous communique la lettre adressée par M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Travaux publics et au Tourisme (Service des Régions libérées) à MM. les Préfets des départements atteints par les événements de guerre. En voici le texte :

« Les crédits votés par le Parlement pour l'exercice 1933 s'élèvent, en ce qui concerne le personnel des Services départementaux de Reconstitution (chapitre 5), à 19.275.000 francs.

» Or, la dépense annuelle calculée sur les mandatements effectifs du 1er trimestre 1933 s'élèverait à 23 millions, en chiffres ronds. C'est donc une économie d'un cinquième qui doit être réalisée sur la situation actuelle pour l'ensemble de l'exercice et qui sera précisée par les chiffres des dotations attribuées à chaque département. C'est approximativement au regard des dotations qui vous avaient été attribuées en 1932, ainsi que de vos demandes de crédit pour 1933, une réduction d'un quart.

» Je me vois en conséquence dans l'obligation de poursuivre les licenciements indispensables pour me maintenir dans la limite des crédits susvisés. Je m'efforcerai d'ailleurs d'obtenir l'utilisation par les autres administrations du personnel licencié.

» En raison de la durée du préavis, les mesures de compression que vous devrez réaliser ne porteront d'effet que sur les 5 derniers mois de l'exercice, ce qui double pratiquement le nombre des suppressions d'emplois entraînés par la réduction des crédits. Je vous prie d'adresser immédiatement le préavis de licenciement aux agents temporaires dont la collaboration n'est pas absolument indispensable et ce dans toute la limite correspondant aux indications qui précèdent. Cet effort de compression, qui doit atteindre en moyenne 50 % des effectifs du 1er janvier devra, d'ailleurs, être plus énergique dans les départements ayant conservé un effectif important.

» Vous devrez, dans toute la mesure compatible avec la bonne marche du service, vous conformer pour l'ordre des licenciements, aux instructions de M. le Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil en date du 6 octobre 1932, que vous trouverez ci-jointes, en vous efforçant toutefois de tenir compte des situations de famille et, en ce qui concerne le personnel féminin, de faire porter de préférence cette mesure sur les femmes ayant un soutien : femmes mariées ou jeunes filles habitant dans leur famille. dans cet ordre d'idées, il ne semble pas que les instructions susvisées qui ont classé les femmes d'invalides de guerre dans la 7e catégorie s'appliquent aux femmes des bénéficiaires de l'art. 18 titularisés dans les services publics. Ceux-ci en affet. ont tous les avantages de traitement et de sécurité des fonctionnaires et ne souffrent pas pécuniairement de la diminution de capacité de travail dont peuvent être frappés les invalides de guerre employés en dehors des Administrations.

» D'autre part, les licenciements devant être effectués par organe ou même par service, et dans chaque organe ou service, par emplois ou professions, il vous est loisible de tenir compte des nécessités de service en vous rapprochant dès maintenant de l'organisation prévue pour 1934, d'un service de liquidation placé sous la direction d'un seul chef de service, assisté d'un sous-chef, ou exceptionnellement de deux et divisés en bureaux ou sections.

» Mais il va de soi que pour les agents de même compétence, exerçant le même emploi, rédacteurs, commis, comptables, dactylographes, etc... vous devrez vous efforcer, comme l'indiquent les instructions de M. Marchandeau, de répartir les licenciements de telle sorte qu'une victime de guerre ne soit pas licenciée lorsque dans un service voisin de même nature, il est conservé du personnel non victime de guerre tenant le même emploi. Il y aurait lieu, dans ce cas, de procéder aux mutations nécessaires.

» Enfin, en ce qui concerne les groupes 1 et 11, vous devrez m'adresser toutes propositions utiles, pour me mettre à même de prendre une décision. Il est évident que les instructions en cause comportent une application plus délicate à l'égard des agents supérieurs en raison de leur nombre restreint et de leur spécialisation. Vous devrez dans vos propositions relatives à ces agents, vous préoccuper en même temps que des besoins actuels de vos services de l'organisation type vers laquelle ils doivent tendre pour la réalisation de la liquidation.

» Vous voudrez bien me rendre compte, avant le 10 juin, des mesures prises en exécution de la présente circulaire et notamment m'indiquer le nombre des agents licenciés et l'économie correspondante. — Signé : Pierre APPELL. »

UN BOUEUR A FAIT UNE CHUTE MORTELLE A AMIENS

Au début de l'après-midi, vers 13 h., M. Emile Prévost, âgé de 63 ans, charretier au service de M. Boutemy, cultivateur, 90, route d'Allonville, à *Amiens*, venait de terminer sa tournée journalière de ramassage des gadoues dans Amiens. Il arrivait devant la porte de son patron, monté sur son tombereau chargé d'immondices. Il arrêta son cheval et, avant de descendre, voulut prendre un petit sac placé près de lui. Il calcula mal son mouvement et, perdant l'équilibre, tomba sur le sol ; sa tête heurta violemment la bordure du trottoir. Le malheureux demeura étendu, sans connaissance, sur le sol. Des habitants des maisons voisines, ayant vu la chûte, se portèrent au secours du malheureux boueur et ils le transportèrent aussitôt chez son patron où il rendit presque aussitôt le dernier soupir. Le docteur Fécan, que l'on avait mandé d'urgence, ne put que constater le décès dû à une fracture du crâne.

IMPORTANTE SÉANCE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD

La Chambre d'Agriculture du Nord a tenu la dernière séance de sa session de printemps, à la Préfecture, sous la présidence de M. Emmanuel Lanthiez, et en présence de M. Veriomme, secrétaire général du Nord, représentant M. le Préfet, empêché.

Deux questions particulièrement importantes venaient à l'ordre du jour : celle d'un Office du blé et celle de la Propriété culturale.

La première a été réglée par l'adoption, à l'unanimité, du texte suivant :

1. — Que toute importation de blé étranger soit interdite en France et dans les colonies de l'Afrique du Nord, aussi longtemps que la récolte sera excédentaires ;

2. — Que soit créé à cet effet un organisme professionnel indépendant, où les producteurs disposeraient de la majorité, fonctionnant sous l'égida des Chambres d'Agriculture, et ayant seul le pouvoir et la charge d'importer les quantités de blé nécessaires à la consommation ;

3. — Que l'admission temporaire : a) ne soit tolérée que sous une surveillance sévère continue, et à l'usine même, par le Service des Indirectes et aux frais des bénéficiaires ; b) que cette admission soit réduite au délai strictement minimum, un mois au plus ;

4. — Que soient contingentés dans une proportion suffisante les importations de céréales secondaires, de riz et de produits étrangers servant à l'alimentation du bétail.

Pour ce qui est de la propriété culturale, après un échange de vues animé, et après discussion approfondie des différents projets de résolution en présence, le vœu suivant a été adopté :

La Chambre d'Agriculture du Nord émet le vœu :

« Que le Parlement vote au plus tôt une loi reconnaissant le droit à la valeur culturale, c'est-à-dire assurant au fermier sortant, dans des modalités à déterminer par voie d'expertise sur la base des us et coutumes, une indemnité correspondant à l'état cultural de l'exploitation, cette loi étant applicable nonobstant toutes conventions contraires ».

LA MORT DU PETIT MARTYR de Gussignies

Nous avons annoncé hier la mort d'un enfant de 15 ans, un pauvre innocent, qui depuis trois ans a révélé l'enquête vivait dans une étable, couché sur une litière comme les bêtes dont il partageait le sort.

Le petit Lucien Bernier, sa mère divorcée l'ayant abandonné, son père étant mort était resté à la charge de ses deux sœurs, nées d'un premier lit.

Le gamin qui était muet et hébété avait été relégué dans l'étable. Il y a quelques années il réussissait encore à se lever, à se traîner, mais ses forces l'abandonnant il dut rester sur sa litière. Il vécut, des années durant, dans une misère effroyable. Tous les quinze jours, ont déclaré ses sœurs, on lui changeait son grabat ; le petit on le levine était couché sur un véritable fumier.

Comme il n'avait même plus la force de porter les aliments à sa bouche, on lui donnait sa pitance « trois fois par jour » ont spécifié ses parents, mais ses cheveux, ses ongles que l'on ne coupait jamais croissaient démesurément, mais il n'avait pour vêtement qu'un sac servant de chemise et qui, après une journée d'usage, était un linceuil de pourriture, et pour toute couverture une vielle capote.

Lundi matin, l'ouvrier de la ferme, M Omer François trouva mort le petit martyr.

Le docteur Colson, de Bavay, ayant refusé le permis d'inhumer, les gendarmes de Bavay intervinrent. Trois années auparavant il avaient déjà enquêté à propos du petit Bernier, et ils avaient appris des faits révoltants. On ne donna pas suite à une demande d'hospitalisation qui fut alors faite.

Cette fois il y avait un mort. Un cadavre d'enfant effrayant à voir. Un squelette, des membres grêles, recroquevillés. Au dos, au ventre, étaient ancrés des fétus de paille, des détritus provenant de la couche de l'infortuné. Sur le corps on relevait des traces bleuâtres suspectes. « Nous ne l'avons jamais frappé dirent ses sœurs, mais il se cognait contre les murs, se meurtrissait contre le sol quand il avait des crises ».

Jamais on n'avait appelé un docteur auprès du petit malade.

L'autopsie

Le Parquet d'Avesnes mis au courant de ces faits révoltants, désigna M. le docteur Triqueneaux, médecin-légiste, pour procéder à l'autopsie et établir les causes de la mort.

Hier après-midi, en présence des gendarmes, on vint chercher à la ferme Bernier le petit cercueil que l'on déposa à la salle des fêtes. C'est là que M. le docteur Triqueneaux vint hier pratiquer l'autopsie qui révéla que l'estomac du petit martyr était vide d'aliment, et que, faute de soins et de nourriture convenables, l'enfant se trouvait dans un état de misère physiologique extrême.

L'autopsie terminée, le cercueil scellé, l'ouvrier Omer François vint avec la petite charrette de la ferme. Avec l'aide du garde il plaça le petit cercueil sur sa voiture, le recouvrit d'un drap blanc et prit la route du cimetière.

Le garde suivait, seul. Au champ du repos on descendit la bière dans la fosse commune.

Tel fut l'enterrement du petit martyr.

A la ferme Bernier, nous avons rencontré Mlle Madeleine Bernier, Sa sœur Marie, malade depuis lundi, a dû garder le lit.

Les deux filles paraissent vouloir rejeter le poids de la faute sur la maman de Lucien, qui se trouve actuellement à **Maubeuge**.

« Trois fois, disent-elles, nous lui avons renvoyé son enfant. Elle n'a pas voulu le recevoir ».

A Gussignies cette lamentable affaire dont le dénouement n'a surpris personne a soulevé l'indignation générale.

Ce n'est pas le manque d'argent, dit-on, qui a pu pousser les sœurs Bernier à négliger la santé de leur frère. Il y a quelques années elles ont hérité plus de 250.000 fr. de leur oncle.

Dans leur ferme elles ont eu deux autos et même un chauffeur particulier...

C'est au Parquet d'Avesnes qu'il appartient de conclure et de prendre les décisions utiles dès qu'il sera en possession du rapport du médecin-légiste.

EN HAUT : *La ferme des sœurs BERNIER ; au fond, l'étable où vivait l'enfant.*
EN MÉDAILLON : *Le médecin-légiste arrivant à la salle des fêtes, où il va procéder à l'autopsie.*
EN BAS : *Les gendarmes de BAVAY interrogeant l'ouvrier Omer FRANÇOIS, qui découvrit le mort.*

UN INDIVIDU A BRISÉ UNE GLACE D'UNE AUTO ET BLESSÉ LE CONDUCTEUR ET SON FILS, A PRADELLES

IL ETAIT MECONTENT D'AVOIR ETE DERANGE AU COURS D'UNE PARTIE DE BOULES

Parce que dérangés, sans doute, par une automobile, des joueurs de boules, s'en prirent au conducteur et l'un d'eux, brisant une glace du véhicule, blessa celui-ci ainsi que son jeune fils, qui se trouvait à ses côtés.

Voici les circonstances dans lesquelles les faits se sont passés.

UNE PARTIE INTERROMPUE

Près d'un estaminet situé à proximité du petit chemin, séparant les communes de Pradelles et de Strazeele, un groupe de joueurs avait engagé une partie de boules qui paraissait animée.

A un moment donné survint une automobile pilotée par M. Paul Leroy, représentant de commerce, demeurant à Vieux-Berquin, hameau de Sec-Bois.

Celui-ci était accompagné par son épouse, son fils, âgé de 3 ans et son frère M. Pierre Leroy, sous-directeur de filature, à Armentières, rue Philippe-le-Grand.

M. Paul Leroy avait gagné le petit chemin dont il est question ci-dessus, en vue d'atteindre plus rapidement le hameau de Sec-Bois. Alors qu'il se trouvait au bas de la côte, il vit plusieurs hommes réunis sur la route, occupés par leur jeu.

Quelques-uns d'entre eux, à l'approche du véhicule, qui avait, du reste, été signalée, s'écartèrent aussitôt, tandis qu'un joueur continuait sans s'inquiéter du passage de la voiture.

Voyant cela, le conducteur actionna, de nouveau son appareil avertisseur et le « bouleur » obtiné, se mit en devoir de traverser la route à l'instant précis où l'auto arrivait à sa hauteur.

LA DISCUSSION

Grâce à l'allure très réduite qu'il observait, M. Leroy put éviter l'accident en donnant un brusque coup de volant, mais le véhicule porté, de ce fait, à l'extrême droite, passa près du groupe de joueurs sans qu'aucun ne fut fort heureusement atteint.

Comme bien l'on pense, la manœuvre ne se passa pas sans émotion, et à peine était-elle calmée que M. Leroy sortant de sa voiture prit l'imprudent de faire attention à l'avenir et... d'ouvrir ses oreilles un peu plus.

Cette mercuriale eut le don de déplaire au joueur qui se prit à insulter copieusement l'automobiliste et fut aidé, en cela, par les autres « bouleurs ».

Puis, pour empêcher la mise en route de l'auto, il se plaça devant, tendis qu'un autre individu saisissait le veston de M. Pierre Leroy, dans le but de l'obliger à sortir à son tour, on ne sait trop pourquoi.

D'UN VIOLENT COUP DE POING, IL BRISA LA GLACE

Voyant la situation s'aggraver, l'automobiliste mit sa voiture en marche à faible allure, pensant faire lâcher prise à son agresseur qui avait saisi le phare à pleines mains et ne prétendait pas le lâcher.

C'est alors que constatant son impuissance à arrêter le véhicule, il se précipita sur le côté droit, vers le conducteur et d'un violent coup de poing, il brisa la glace. Atteint par les éclats, M. Paul Leroy, qui ressentait des picotements dans les yeux, se trouvait presque aveuglé, il continua sa route à grand peine.

D'autre part, son jeune fils, qui ainsi que nous le disons plus haut, est âgé de 3 ans, fut également atteint par les éclats à la jambe.

Enfin, Mme Leroy, avait été vivement effrayée à la suite de l'altercation. Elle a du être examiné par un docteur ainsi que son fils, tandis que son mari a dû consulter un spécialiste.

A la suite de ces faits, M. Leroy Paul, a déposé une plainte régulière contre son agresseur, dont il a donné le signalement précis à la gendarmerie.

Une enquête est ouverte sur ces faits.

UNE FEMME ACCUSÉE DE MANŒUVRES CRIMINELLES A ESCARMAIN

A la suite d'une dénonciation, M. le Juge d'instruction de Cambrai, accompagné de collaborateurs qualifiés, s'est rendu mardi après-midi chez une dame X..., domiciliée rue de Salesches, à **Escarmain**, accusée de se livrer à des manœuvres criminelles.

Une minutieuse perquisition eut lieu, à la suite de laquelle le juge saisit quelques objets que la dame X... affirme avoir trouvés. Il saisit également des ingrédients de nature douteuse, ainsi que de nombreux papiers. Un puits voisin fut sondé. On y trouva un instrument ayant dû servir à un médecin.

L'enquête n'est pas close.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 9.511) — Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

UN POSTE TRANSFORMATEUR SOUTERRAIN EST EN CONSTRUCTION PLACE DE LA LIBERTÉ

L'été dernier, la Société Roubaisienne par le gaz et l'électricité, en accord avec la Municipalité, faisait construire, place Chevreul, un poste transformateur souterrain, destiné à remplacer la grosse colonne cylindrique inesthétique et d'ailleurs insuffisante.

Des travaux analogues sont, à l'heure actuelle, entrepris place de la Liberté, et précisément à l'endroit où se trouve le parc d'autos.

Le poste transformateur sera d'une importance sensiblement égale à celui qui existe place Chevreul. Il sera établi dans le prolongement de la façade de a Grande-Rue, dans l'axe de la place de la Liberté.

Le poste souterrain sera dominé par un terre-plein, en forme ellipse, éclairé par un candélabre électrique. La puissance de ce poste, qui distribuera l'électricité dans cet important quartier est de l'ordre de 500 kw. C'est en dire toute l'importance. Car, rappelons-le, les transformateurs établis dans des colonnes cylindriques ne possédaient qu'une force variant entre 40 et 50 kw.

Les travaux auraient dû être entrepris depuis quelque temps, mais ils ne purent l'être en raison de la foire. Ils seront menés très rapidement, le besoin de ce nouveau poste s'étant fait sentir d'une façon urgente, et d'autre part, la circulation étant très dense en cet endroit, il est impossible de laisser durant de longs mois, la place de la Liberté encombrée par des matériaux.

Les travaux ont commencé hier. L'endroit a été marqué au moyen de gros piquets et une dizaine d'ouvriers ont commencé la besogne, devant de nombreux curieux qui eurent l'attention attirée par leurs travaux.

Halle Flipo fromage Hollande 1/2 k. 6 fr.

LES AGISSEMENTS D'UN SALE MONSIEUR

Il y a une huitaine de jours environ, M. André, commissaire de police du 1er arrondissement, reçut la visite d'une brave mère de famille, Mme V..., demeurant rue du Fontenoy. En hésitant, elle déclara au magistrat que depuis plus d'un an, sa fillette âgée de 13 ans et demi, et exerçant la profession de bâcleuse dans une usine de la ville, faisait l'objet de sévices d'un ordre spécial de la part de son cousin, Jules Glorieux, 27 ans, rattacheur, marié, domicilié rue du Fontenoy, cour Lepoutre, 15.

Cette accusation étant extrêmement grave, M. André procéda à l'interrogatoire de la jeune victime. Elle annonça que les faits remontaient à plus d'un an.

Après avoir enregistré ces lourdes accusations, le magistrat se rendit à l'Hôpital afin de demander des explications à Jules Glorieux, qui vient d'être opéré de l'appendice, sur son inqualifiable conduite envers la fillette. Ce dernier reconnut les faits qui lui sont reprochés mais se défendit avoir violé sa cousine. Il déclara, au contraire, que c'est elle qui fut l'instigatrice de ces entrevues. Est-ce possible lorsque l'on pense, qu'à ce moment la gemine n'était âgée que de 12 ans ? On suppose plutôt que Glorieux veut simplement atténuer une part de la lourde responsabilité qui lui incombe.

Les dépositions ont été soigneusement enregistrées et transmises au Parquet de Lille, qui ouvrira sur cette délicate affaire. Le coupable étant en traitement, a été laissé en liberté provisoire en attendant son rétablissement.

POUR GARÇONNETS... Vous trouverez aux « 100.000 CHEMISES DE PARIS » la lingerie la plus belle. Toujours la meilleure qualité et des prix les plus bas possible. SUCCURSALE DE LILLE : 79 Rue Nationale.

GRANDE RÉCEPTION A L'HOTEL DE VILLE DES SOCIÉTÉS REVENANT DES CONCOURS

Ce soir, jeudi, à 19 h., l'Administration et le Conseil municipal recevront à l'Hôtel de Ville, le Cercle Orphéonique « Les XL », la société municipale de gymnastique « La Roubaisienne » et le « Sport Ouvrier Roubaisien », qui reviennent couverts de lauriers des différents concours auxquels ils ont participé.

A cet effet, toutes les société subventionnées de la ville sont invitées à se trouver à la gare, ce soir, pour recevoir les sociétés lauréates et les conduire à l'Hôtel de Ville.

Dans l'impossibilité pour les groupements de convoquer individuellement leurs membres, les sociétaires sont priés de considérer la présente comme une convocation. Le rassemblement se fera à 18 h. 30, rue de la Gare, la tête à hauteur de la rue Blanchemaille. Le cortège se rendra directement Grand'Place, par la rue de la Gare. A l'arrivée Grand'Place, les sociétés continueront leur chemin vers les rues Pierre-Motte et du Château, où se fera la dislocation. Mr. les président, directeur et porte-drapeau de chaque société seront également reçus à l'Hôtel de Ville.

Nous donnons ci-après, l'ordre du cortège : 1. Clique scolaire et postscolaire de la Fédération des Amicales Laïques ; 2. Musique municipale « La Grande Harmonie » ; 3. L'Union des Travailleurs ; 4. Concordia-Harmonia ; 5. Cœcilia Roubaisienne ; 6. Fanfare Cycliste du Nord-Touriste ; 6 bis. Chorale du Fontenoy ; 7. Grande Fanfare ; 8. Société de Gymnastique « L'Ancienne » ; 9. L'Harmonie du Moulin ; 10. Les Mélomanes Roubaisiens ; 11. Philharmonique du Jean-Chislain ; 12. Cercle Orphéonique « Les XL » ; 13. Fanfare Delattre ; 14. Société de Gymnastique « La Roubaisienne » ; 15. Fanfare « La Paix » ; 16. Sport Ouvrier Roubaisien.

8 bis. Orphéon des Anciens Combattants et Soldats ; 10 bis. Colonie Belge de Roubaix et environs.

DES EPONGES

Peaux de chamois et chameoisines, on en trouve partout, mais la maison **Alfred WALRAVENS** 106 et 108, rue du Collège, **Roubaix,** est spécialisée pour l'article. Tél. 65.

RÉSULTATS DES EXAMENS DE STÉNOGRAPHIE ET DE DACTYLOGRAPHIE

Nous donnons ci-dessous, les résultats des examens de sténographie et de dactylographie qui furent organisés par le Cercle Sténographique Roubaisien, sous couvert de l'Association Sténographique Unitaire de Paris (Système Prévost-Delaunay), le 30 avril dernier.

Examen Commercial (100 mots à la minute). — Mlles Duthoit Madeleine, Cattoire Jeanne, Breviéra Germaine, Desbiens Lée ; M. Joseph Georges ; Mlle Assemaine Madeleine.

Examen pratique élémentaire (75 mots à la minute). — Mlles Alexandre Hélène, Courouble Hélène, Plouvier M. José, Delcroix Marie-Louise ; Vantieghem Jeanne, Porisse J. Marie, Lapauw Marie-Thérèse, Carette Marie, M. Declercq Roger, Mlles Fournier Lucienne, Desmasures Germaine, Vanoverberghe Zélie, M. Callebaut Hubert, Mlles Verleppe Odette, Solers Gisèle, Langenheeck Marie-Thérèse, Vanmeenen Denise, Le Philippe Yvonne, Martinage Denise, Decuwe Emilienne, Surmont Léa, Demoulin Jeanne, M. Delattre Roger, Mlle Verhelst Marguerite, M. Meyer André Vanoverberghe Zélie, Danset Marie, François Maria, Rousselle Marie-Louise.

Examen théorique. — Mlles Marmouset Eugénie, Marquette Denise, Boilion Simone, Dewitte Simone, Devienne Neily, Nollet Marguerite, M. Degeyter Fidèle, Mlles Devenin Renée, Nollet Marthe, Mollet Raymonde, Watteau Suzanne, M. Cailliot Alfred, Mlle Delcroix Marie, M. Florin Victor, Mlles Lepers Marie, Desmettre Marcelle, Spiete Irène, Naeye Germaine, Secember Zélia, Echevin Andrée, Deleu Marguerite, M. Poupaert Albert, Mlles Oremmelinck Marie, Debrock Marguerite, Flipo Paulette, Vanholme Denise, M. Clauss Emile, Mlles Flipo Francine, Hertaux Georgette, Soudan Marie-Thérèse, Cotoire Françoise, Devinck Françoise, Verbrouck Simone, M. Liagre Pierre, Mlle Dumont Marie-Thérèse, M. Sadones Simon, Mlle Vanhoutte Marie-Louise, MM. Hanakens Roger, Wittebolle Cyrille, Mlles Voesart Marie-Thérèse, Miche Germaine, Houte Marie, Pattou Fernande.

Examen préparatoire. — Mlles Foucau Francine, Fechy Andrée, M. Peize Rodolphe ; Mlles Teintenier Emilienne, Beusquart Charlotte, Defrennes Simone, Marvint Henriette, Vandenbrouck Blanche, Muyllaert Marie-Louise, Verreydt Marie-Louise, Legougeux Yvonne, Creupelandt Marie-Thérèse, M. Pollet Marcel, Mlles Muyllaert Marguerite, Vandeginste Henriette, Delplanques Lucienne, Varras Jacqueline, Decanoq Marguerite, Verreydt Marie-Thérèse, Desplanques Gabrielle, Merjean Sylviane, Sorry Winnie.

Examen de dactylographie pratique (400 mots). — Mlle Assemaine Marie-Madeleine.

Les diplômes seront remis ultérieurement aux intéressés par les soins du Cercle Sténographique. La date en sera publiée prochainement dans notre journal.

La BRASSERIE COOPÉRATIVE de MONS-EN-BARŒUL vient de terminer la répartition, à ses actionnaires, d'une somme de 7.720.000 francs, première ristourne comprise. Une Part Coopérative de 50 Francs donne droit, à tout consommateur, aux répartitions ultérieures. Hâtez-vous d'en profiter.

LA DÉFINITION DU MAITRE ARTISAN PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE

Une proposition de loi, tendant à préciser la définition du maître-artisan, a été votée par le Sénat, le 19 janvier dernier et est actuellement à l'étude à la Commission du Travail de la Chambre des députés.

La loi du 26 juillet 1925, qui a institué les Chambres de Métiers portait que :

« Par maître artisan, il y a lieu d'entendre les travailleurs de l'un ou l'autre sexe, qui exercent un métier manuel, à condition, d'une part, qu'ils accomplissent leur travail par eux-mêmes, seuls ou avec le concours de leur conjoint, des membres de leur famille ou de compagnons ou apprentis, à condition, d'autre part, qu'ils l'exécutent sans se trouver sous la direction d'un patron ».

« En conséquence la Chambre de commerce de Roubaix, considérant l'utilité qu'il y a à fixer une définition-limite exacte entre l'artisan et l'industriel, donne un avis favorable au vote définitif de la proposition de loi, qui fixe à dix le nombre de compagnons que peut occuper au maximum un maître-artisan, sans perdre cette qualité ».

FÉDÉRATION MUTUALISTE

CIRCONSCRIPTION ROUBAIX-LANNOY ET SES CANTONS

Le conseil d'administration de la Fédération mutualiste de Roubaix-Lannoy rappelle aux présidents des sociétés de secours mutuels et à tous les mutualistes, la réunion générale à l'Hippodrome de Roubaix, le 11 juin 1933, à 11 h., ainsi que le banquet qui suivra à 13 h., « Brasserie des Orphéonistes ».

Il compte sur la présence de tous les mutualistes afin de prouver la vitalité de la mutualité de Roubaix-Lannoy et localités environnantes.

UNE AUTO VOLÉE A LILLE EST RETROUVÉE A ROUBAIX

Au cours de la soirée de lundi, M. Léon Baelde, boucher, 50, boulevard de Fourmies à Roubaix, s'était rendu à Lille et avait laissé sa voiture en stationnement Grande-Place.

Lorsqu'il voulut reprendre place au volant à 23 h. 30, il fut amèrement surpris de constater que son auto avait disparu. Il prévint aussitôt la police de cette ville et des recherches furent immédiatement entreprises.

Or, au cours de la journée d'hier, une voiture fut trouvée abandonnée rue de l'Hôtel de Ville et, grâce à la plaque d'identité, il fut permis d'établir que le véhicule était bien celui de M. Baelde. Celui-ci a repris possession de son auto qui a subi quelques dégâts matériels peu importants.

Les recherches continuent afin d'identifier les auteurs de cet... emprunt.

Un FER à REPASSER Électrique

est offert gratuitement par les réseaux électriques des localités de CROIX, FLERS, WASQUEHAL, MOUVAUX, RONCQ, WATTRELOS, LEERS, LYS, HEM, TOUFFLERS, SAILLY, WILLEMS, BAISIEUX, CHERENG, FOREST, TRESSIN, ANSTAING et GRUSON, à toute personne habitant le long des canalisations en service, qui demandera son branchement entre le 1er Juin et le 1er Septembre et qui installera une prise de courant pour l'emploi de cet appareil. S'adresser 12 rue du Pays à Roubaix.

IL EST DEFENDU DE VENDRE DES FRONDES

L'on vend actuellement dans le commerce des jouets appelés « Frondes », servant à lancer des projectilles.

Le commissaire central de police signale à la population que le Code de police municipale interdit formellement l'emploi de ces engins sur la voie publique et dans les voies privées ouvertes au public, en raison du danger de blesser les gens ou de commettre des dégâts aux immeubles.

A la suite des plaintes répétées, les membres de la police ont reçu des instructions pour sévir et saisir les frondes trouvées dans les mains des contrevenants.

ARRESTATION DUN VAGABOND

La police a procédé, au cours de la soirée de mardi, à l'arrestation d'un individu suspect qui, ayant été interpellé, annonça avoir perdu ses papiers d'identité en Belgique. Il déclara se nommer Robert Fernandez, né le 1er février 1886, à Carcassonne, de parents de nationalité espagnole, exerçant la profession de menuisier, mais n'ayant aucun domicile fixe.

Il a été conduit au Parquet de Lille, hier après-midi, sous l'inculpation de vagabondage et infraction à la loi sur les étrangers.

RESPECTEZ LES PELOUSES

Le petit Square public situé à l'extrémité du boulevard Gambetta, reçoit, actuellement la visite de nombreuses personnes qui viennent se mettre au frais à l'ombre des grands arbres.

Un sujet polonais, Joseph Zielkiski, 39 ans, manœuvre, domicilié 34, rue des Longues-Haies, plutôt que de s'asseoir sur un banc, préféra s'allonger sur l'herbe. Un procès-verbal a été rédigé à la charge du contrevenant ainsi qu'à celle de M. Casimir Van Meen, 38 ans, tisserand, demeurant 244, boulevard Gambetta, responsable de son fils René, lequel marchait sur les pelouses.

Voici l'époque des fruits

Mangez-en beaucoup. C'est très sain. Mais pensez aussi à cet hiver : préparez-vous de bons régals en faisant dès maintenant des confitures. Et pour être sûr d'en avoir d'exquises, employez la méthode Jel qui garde aux fruits tout leur jus, leur parfum, leur couleur, en leur évitant une trop longue ébullition qui les « réduit » et risque de caramériser. Renseignez-vous sur cette nouvelle méthode, demandez-la à votre épicier ou, à défaut, écrivez à Jel, Lorient. Vous serez sûre de ne jamais « rater » vos confitures et des les terminer en un quart d'heure.

MÉNAGEZ L'EAU POTABLE

Le Service des Eaux nous informe que dans la journée du 8 juin, la consommation d'eau potable a été de 19.136 m3 dépassant ainsi le débit des machines de Pecquencourt qui est de 17.280 m3 par jour.

En conséquence, les services publics et les particuliers sont invités à réduire leur consommation d'eau potable.

D'autre part, et afin de ménager celle-ci, l'emploi de l'eau potable est interdite pour l'arrosage des chaussées, trottoirs et jardins. Nous conseillons à cet effet l'eau de Lye qui convient très bien pour cet usage

VACCINATION ANTIDIPHTÉRIQUE

Aujourd'hui jeudi, de 10 à 11 heures, séance de vaccinations gratuites, dans un local du Service d'Hygiène, rue de Cassel, 45, Square Wibaux.

CONCOURS DE CHANT, DE DECLAMATION ET DE THEATRE DU 14 JUILLET

Il est rappelé aux concurrents que les inscriptions pour les concours du 14 juillet sont reçues tous les jours au Secrétariat de la Mairie (2e étage), porte 23, de 8 h. à midi et de 14 à 16 h.

Les concurrents peuvent faire viser leurs morceaux de concours lors de leur inscription.

D'autre part, il est recommandé aux chefs de groupes de théâtre de faire connaître d'urgence les titres des pièces qu'ils veulent interpréter.

LE NORD-TOURISTE EN EXCURSION

Excursion cycliste sur Ostende, 150 kilomètres, un jour.

Départ de Roubaix à 5 h. 45. Jonction avec Tourcoing et départ à 6 h. Pour Lille, départ à 5 h. 45, jonction à Halluin (douane) à 6 heures 30.

Aller par Roulers, Thouront. — Retour par Dixmude, Ypres et Warneton.

Tombola. — Capitaines de route : MM. Betremieux, Rommens et Bossuyt.

Sociétés et Comités

CŒCILIA ROUBAISIENNE — Ce soir jeudi à 18 h. 30, rassemblement place de la Gare, pour la réception officielle. Piquet n. 5.

UNION DES TRAVAILLEURS. — Ce soir, à 18 h. 15, réunion à la Gare pour réception de la Chorale « Les XL ».

GRANDE HARMONIE DE ROUBAIX. — Ce soir, à 18 h. 30, réunion rue de la Gare, angle rue de Blanchemaille, en tenue avec instruments et petits pupitres, pour la réception des Sociétés lauréates.

ORPHEON DES A. C. ET SOLDATS. — Ce soir jeudi, à 6 h. 30, réunion au siège pour assister à la réception des « XL ». — A 8 h. assemblée générale ; dispositions à prendre pour le voyage d'Ostende.

MUTUELLE FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS. — Le Conseil d'Administration rappelle aux adhérents, la grande réunion de l'Union départementale des Sociétés de secours mutuels qui se tiendra dimanche 11 juin à 11 h. à l'Hippodrome de Roubaix, et à laquelle les adhérents disponibles sont priés d'assister.

CHORAL DU FONTENOY. — Tous les membres sont convoqués à 18 h., Cafe Catry, 102, rue de la Gare. La société se réunira ensuite au piquet 6 bis pour la réception du Sport Ouvrier Roubaisien.

GRANDE FANFARE. — Réunion de tous les musiciens en tenu, petits pupitres, aujourd'hui jeudi, rue de la Gare, piquet 7, à 18 h. 30 pour réception.

CERCLE SYMPHONIQUE DES MUTILES. — Aujourd'hui jeudi, répétition générale au « Foyer du Mutilé », 3, rue de l'Espérance, à 19 h. 45; Présence de M. Meurice Gibon, vice-président d'honneur.

GROUPEMENT ARTISANAL, 59, rue des Champs. — Permanence au siège en semaine tous les jours après 18 h. ; le dimanche de 9 h. à midi.

Ce soir, à 19 h., réunion générale du Syndicat du Bois : renouvellement de la Commission.

MUSE DE NADAUD. — Elle organise, comme chaque année, une manifestation littéraire à laquelle tous peuvent s'associer le dimanche 11 juin vers 15 h., monuments Amédée Prouvost et Nadaud, au parc Barbieux. — Réunion familiale et vins d'honneur ensuite, pour les Musards actifs et honoraires, au siège, 10, Place de la Liberté.

LIGUE DES JEUNES PACIFISTES. — L'assemblée générale trimestrielle de la section Roubaisienne aura lieu dimanche 11 juin à 10 h. 30, au siège, 46 Bd Gambetta. Au cours de cette réunion, une causerie sera faite par M. Ch. Flévet, sur le sujet suivant : « Vers la paix, dans une langue internationale ».

FEDERATION DES AMICALES LAIQUES. — La Bibliothèque est ouverte dimanche 11 juin de 10 à 11 h.

ASSOCIATION DES A. E. DE L'INSTITUT TURGOT. — **Excursion à Bruges du 11 juin :** Le départ pour l'excursion de dimanche prochain est fixé à 7 h. Grand'Place ; r.-v. à 5 h. 45 pour régler les derniers détails de l'organisation. Il reste encore quatre places disponible qui seront attribuées aux amateurs par ordre d'inscription chez le concierge de l'Institut Turgot jusqu'à samedi soir. Le retour est prévu vers 22 h.

UNION DES MAITRES ARTISANS. — Aujourd'hui jeudi, de 18 à 19 h. 30, permanence au siège, café Pandore, 28, rue Pauvrée. Cotisations 15 fr. par an. Renseignements aux artisans sur toutes questions fiscales, contentieux, Assurances, etc... Commissaire de permanence : M. Corin.

COLONIE BELGE. — Le Comité et les membres de la Colonie Belge de Roubaix, Tourcoing et Environs sont invités à participer à la réception en Gare de Roubaix ce soir jeudi à 18 h. 30, des sociétés roubaisiennes, victorieuses dans les différents concours de la Pentecôte : La Chorale « Les XL » de Roubaix ; La Roubaisienne et Le Sport Ouvrier Roubaisien.

Rassemblement au siège, 126, rue de la Gare, pour former un cortège, piquet n. 10.

— Samedi 10 juin à 8 h. 30, assemblée du Conseil. Rapport des délégués à la Fédération des Sociétés Belges du Nord. Présence indispensable. Décisions à prendre.

AMICALE EMILE LITTE. — L'Amicale de Filles, rue du Neples, rappelle que l'excursion annuelle du Mont-des-Enclus aura lieu le dimanche 11 juillet ; le voyage se fera en autcars (prix 10 fr. par personne). Les parents et amis de l'école y sont admis. Les inscriptions sont reçues au siège de l'Amicale, 73, rue de Neples.

LA SOLIDARITE ARTISTIQUE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS. — Réunion générale dimanche 11 juin à 11 h. à l'Hippodrome de Roubaix, sous la présidence de M.